



BULLETIN N° 90

Août 2022

Le mot du Président :

Chers amis randonneurs (es),

Après 2 ans de pandémie, nous préparons la prochaine rentrée sportive en espérant que la situation sanitaire continue de s'améliorer.

Depuis le mois de mai, nous vivons une situation inhabituelle, canicule et incendies à répétition, orages dévastateurs, c'est ainsi que notre patrimoine naturel est complètement défiguré. Nous aurons malheureusement l'occasion au travers de nos sorties de mesurer l'ampleur de ce désastre. Nous devons être de plus en plus vigilants au cours de nos escapades pour préserver ces paysages splendides qui nous offrent tant de leur beauté et de leur diversité et dont nous sommes les relais pour les générations futures.

Des nouveautés sont à l'ordre du jour pour cette rentrée de septembre, j'aurais l'occasion au cours de notre assemblée générale du samedi 17 septembre de vous les exposer.

La randonnée pédestre est la discipline sportive la plus pratiquée par les français, pour répondre à cette demande sociale très forte, nous devons attirer et fidéliser les adhérents d'aujourd'hui et ceux qui voudront bien nous rejoindre.

Notre offre est très variée afin d'offrir à chacun, la randonnée qui correspond le mieux à son attente et à sa condition physique.

J'attire cependant votre attention, si nous souhaitons maintenir et pourquoi pas développer notre offre de randonnée, il faut impérativement que de nouvelles personnes s'investissent dans la formation. Nous ne pouvons pas toujours rester consommateur, il faut devenir acteur, c'est un acte essentiel pour le maintien et le développement de notre club familial.

La compétence de certains d'entre vous est évidente, il faut simplement avoir le courage de franchir le pas. Je suis à votre écoute pour vous encourager et vous accompagner dans cette démarche.

Je vous donne rendez vous jeudi 1^{er} septembre pour notre première sortie de la saison.
Bonne fin de vacances à tous.

Je termine mon propos par le nouveau slogan de notre fédération :

« Marcher tous, tout le temps, partout ! ».

Bien cordialement André

Dimanche 28 août c'est la fête du village.

Après avoir été annulé pendant 2 ans à cause de la pandémie, cette année notre stand de pâtisseries fait son grand retour.

Il est plébiscité par des habitués qui apprécient le talent culinaire de nos pâtissières, afin de ne pas les décevoir, nous reconduisons l'opération et invitons les dames de bonne volonté à le garnir de leurs spécialités sucrées ou salées.

Nous faisons appel également à des volontaires pour assurer la tenue du stand.

Afin de coordonner cette action, nous vous proposons de prendre contact avec :

Josiane Aussibal Tel : 06.41.96.54.42

Nicole Senseby : Tel : 07.81.86.86.71

Samedi 17 septembre se tiendra notre Assemblée Générale à 18h00 précises à la salle des fêtes de Saint-Côme. Comme tous les ans, pour ceux qui le souhaitent, cette assemblée sera suivie d'un repas pris en commun au restaurant « LE SAINT DAMIEN » à Saint Côme.

Nous vous demanderons de vous faire inscrire début septembre à l'occasion de nos randonnées ou de téléphoner à Ginette Rous (Tel. 06 86 65 85 67)

Période de chasse : quelles recommandations pour les randonneurs ?

Dès le mois de septembre les randonneurs vont partager un même territoire avec les chasseurs avec la même légitimité. Chacun doit respecter la pratique de l'autre.

En vous faisant connaître auprès des chasseurs ils vous indiqueront ce qu'il faut faire : silence, respecter une distance, faire un détour, ... pour vous assurer un maximum de sécurité sans pour autant les gêner et vous empêcher de faire votre randonnée.

Face à une battue :

- Respectez les panneaux temporaires placés,
- Prenez contact avec le premier chasseur posté,
- Regroupez les randonneurs sans bruit ni agitation inutile,
- Arrêtez-vous et attendez que l'action s'éloigne.

Dans tous les cas, soyez visible de loin : portez un gilet jaune fluo sur le sac à dos.

N'hésitez pas à vous informer des dates des battues auprès des sociétés de chasse et à consulter le dépliant « [Usagers de la nature et sécurité à la chasse](#) » édité par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage / www.oncfs.gouv.fr

Peut-on cueillir fleurs, plantes, fruits sur les sentiers de randonnée ?

La tentation est grande de composer un bouquet ou de remplir une poche de champignons lors d'une sortie. Mais la nature est-elle un libre-service ?

- Pour les fleurs, il est strictement interdit de cueillir des fleurs et plantes protégées. De toute façon une fois coupées elles se fanent rapidement.
- Pour les fruits, la loi stipule : « les fruits tombés naturellement sur un chemin communal appartiennent aux promeneurs ». Par contre « les fruits ne peuvent pas être cueillis sur l'arbre même si les branches dépassent sur la voie publique ».
- Pour les champignons, l'article 547 du code civil précise que les fruits naturels de la terre (champignons, plantes, fleurs, fruits...) appartiennent au propriétaire du sol, il faut donc avoir son autorisation pour les récolter.

La règle d'or : cueillir avec modération dans le respect de la propriété et des réglementations en restant sur les sentiers sans oublier de laver les fruits, champignons ou pissenlits avant de les manger

Le Président

Bulletin N° 90 du 19/08/2022

La Secrétaire

Berthomieu André

Rous Ginette